

Ce qui change au 1er juillet



Ce qui change au 1er juillet

Tabac : des hausses... et des baisses

Les prix de certaines cigarettes vont augmenter de 10 ou 20 centimes, d'autres vont baisser : Les Camel Shift augmentant de 20 cents passant de 9,60€ à 9,80€ le paquet de 20 - les Fortuna Rouge 9,50 € au lieu de 9,40€, les News Classic Red à 9,60€ au lieu de 9,50€.- En revanche, les tarifs de certaines marques, comme les Winston Connect Blue, passent de 9,50€ à 9,40€ le paquet, Royale by Davidoff Evolved Rouge baissent à 9,50 au lieu de 9,70€. Les Marlboro Red, (les plus vendues), restent inchangées, à 10 euros. Les prix des tabacs à rouler ainsi que ceux des cigares et cigarillos sont globalement en hausse.

Baisse du prix du gaz,

Les tarifs réglementés de vente de gaz (Engie) baissent de -0,3 % par rapport au barème en vigueur le mois précédent.

Réduction et plafonnement de certains frais bancaires

En application de la loi Pacte, les frais d'ouverture, de tenue, de transaction et de transfert d'un plan d'épargne en action (PEA) ou d'un plan d'épargne en actions destiné au financement des PME et ETI (PEA-PME) seront réduits. Les frais d'ouverture seront limités à 10 euros. Les frais de transfert dans un autre établissement seront de 15 euros, contre environ 100€ actuellement. L'ensemble des frais est plafonné à 150 euros.

Entrée en vigueur du chômage partiel longue durée

Le nouveau dispositif de chômage partiel de longue durée, entrera en vigueur. Il indemniserà les salariés à 84% du salaire net avec un reste à charge de 15% pour les entreprises pour une durée maximale de deux ans. Ce système sera plus avantageux que le régime classique de chômage partiel. Ce régime de base, ainsi redéfini, sera valable pour six mois maximum.

Information sur l'exposition aux ondes

L'obligation d'affichage du débit d'absorption spécifique (DAS) ne concernera plus seulement les appareils de téléphonie mobile, mais aussi tous les équipements radioélectriques susceptibles d'être utilisés à proximité du corps humain. (Tablettes, montres connectées, jouets radiocommandés etc..)

Versement de l'aide financière pour les saisonniers agricoles

L'organisme paritaire Action logement va commencer à verser une aide de 150 euros, renouvelable trois fois, aux saisonniers agricoles mobilisés pendant la crise sanitaire. Le dispositif de demande sera ouvert au 30 juin.

Evolution des taux d'intérêt légal

Les taux d'intérêt légal applicables au 2e semestre 2020 le taux de l'intérêt légal est fixé : Pour les créances des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels à **3.11%** - Pour tous les autres cas à **0.84%**.

Réouverture progressive des frontières françaises

La France doit procéder à une ouverture progressive de ses frontières extérieures dites "Schengen". "Cette ouverture s'effectuera de façon progressive et différenciée selon la situation sanitaire des différents pays tiers, et conformément aux modalités qui auront été arrêtées au niveau européen, La priorité sera donnée aux étudiants internationaux. 14 pays sont pour le moment concernés : Algérie, Australie, Canada, Géorgie, Japon, Monténégro, Maroc, Nouvelle-Zélande, Rwanda, Serbie, Corée du Sud, Thaïlande, Tunisie, Uruguay) auxquels s'ajoute la Chine, sous condition qu'elle accueille les voyageurs venant de l'Union européenne. Sont aussi admis les voyageurs d'Andorre, Monaco, du Vatican et Saint-Marin. La liste exclue donc les États-Unis, pays le plus touché par la pandémie ni le Brésil ou la Russie.

Le 10 juillet, la trêve hivernale, qui avait été maintenue en raison de compte de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, prend fin. Les procédures d'expulsion locative pourront reprendre et être exécutées par un huissier de justice. Les coupures de gaz et d'électricité ne seront plus proscrites.

Le 15 juillet, début des soldes Initialement prévu le 24 juin, Les soldes d'été dureront jusqu'au mardi 11 août inclus pour tous les départements de métropole.